



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un **animateur Natura 2000**, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Communauté de Commune Haute Provence
Pays de Banon

Commune et département : Dauphin (04)

Adresse : Place de l'Eglise
04300 Mane

Téléphone : 04.92.75.04.13

Email : mairie@mane-en-provence.fr

Nom du projet : Réalisation d'un forage de production d'eau potable sur la
commune de Dauphin (04)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis
à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du
domaine public) ? Dossier de déclaration pour le forage et le pompage temporaire
- Code de l'Environnement

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en
complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise
en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création
d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

Réalisation d'un forage de production d'eau potable sur la commune de Dauphin (04).

**b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et
cartographie**

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires,
chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte
IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de
situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : Dauphin N° Département : 04

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 ☐ n° de site(s):

Hors site(s) Natura 2000 ☒

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

- ☐ < 100 m² ☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha) ☐ > 10 000 m² (> 1 ha)
- ☒ 100 à 1 000 m²

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : 300 à 450 m²

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

La localisation, l'emprise et l'accès au secteur du projet sont présentés sur les figures 1 et 2 suivantes :

- La plateforme de foration d'une surface de 300 à 450 m² sera implantée sur une parcelle agricole exempt d'arbre et déjà travaillée. Elle sera stabilisée par la commune ;
- L'accès à la plateforme se fera par une piste carrossable de 200 m environ qui sera également stabilisée par la commune (empierrement) ;
- Aucune coupe d'arbre n'est prévue. L'accès à la plateforme de forage est déjà exploité à ce jour (agriculture).

Nota : *Un état des lieux contradictoire sera établi en début et en fin de chantier. L'entrepreneur laissera le terrain, les voies d'accès, etc... dans l'état où il les a trouvés. Les matériaux divers non récupérables seront évacués et mis en décharge dans les conditions prescrites par la réglementation.*

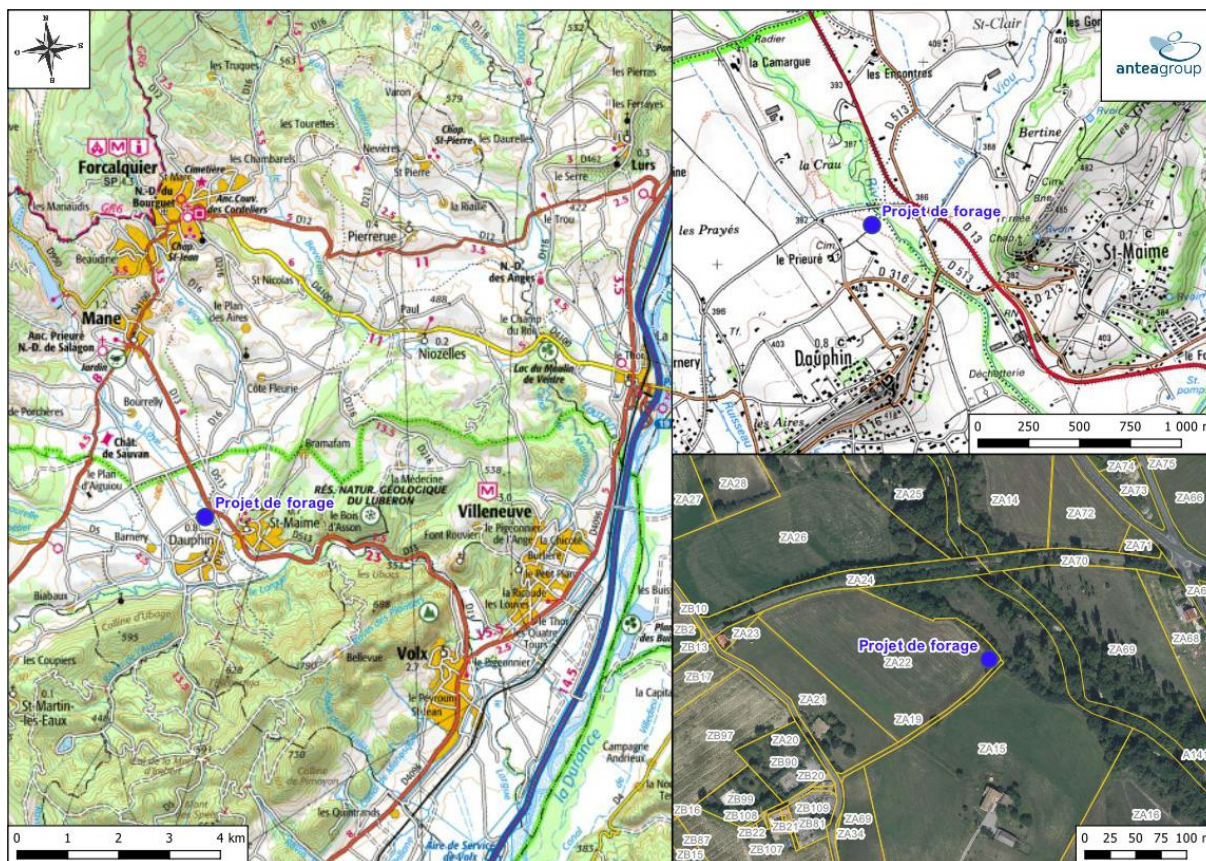


Figure 1 : Localisation du projet

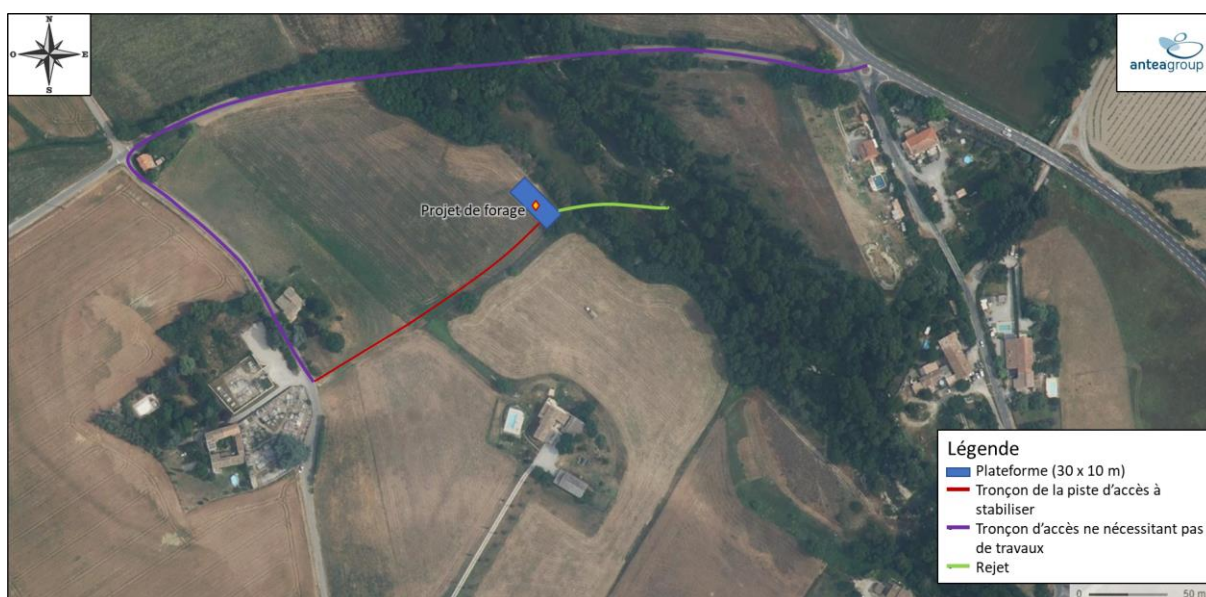


Figure 2 : Emprise de la plateforme de forage et accès

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : 12 semaines (3 mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☒ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : **non connue à ce jour** (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☐ Automne

☐ Eté

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) : **chantier temporaire**

e. **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Concernant le chantier de foration aucun débroussaillage n'est prévu puisque l'accès et la plateforme sont déjà exempt d'arbre.

Concernant le rejet des eaux de foration, de nettoyage et de pompage :

- Le rejet se fera via une canalisation de rejet provisoire type irrigation d'environ 70 mètres linéaires installée suivant le tracé de la figure 2 pour rejoindre le cours d'eau de la Laye en aval du captage AEP existant ;
- Les rejets de toutes natures provenant du forage seront décantés dans un bournier ou un bac hors sol et à l'aide d'un dispositif adapté afin de limiter les rejets de MES. Des mesures de turbidité seront réalisées au cours des phases de pompage. L'objectif étant de ne pas relarguer de l'eau trop chargée en MES dans l'environnement.

f. **Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **le coût du futur projet n'est pas connu à ce jour**
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ > à 100 000 €

2 **Définition et cartographie de la zone d'influence du projet**

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☒ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☒ Périmètre de protection de réserves naturelles
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☒ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

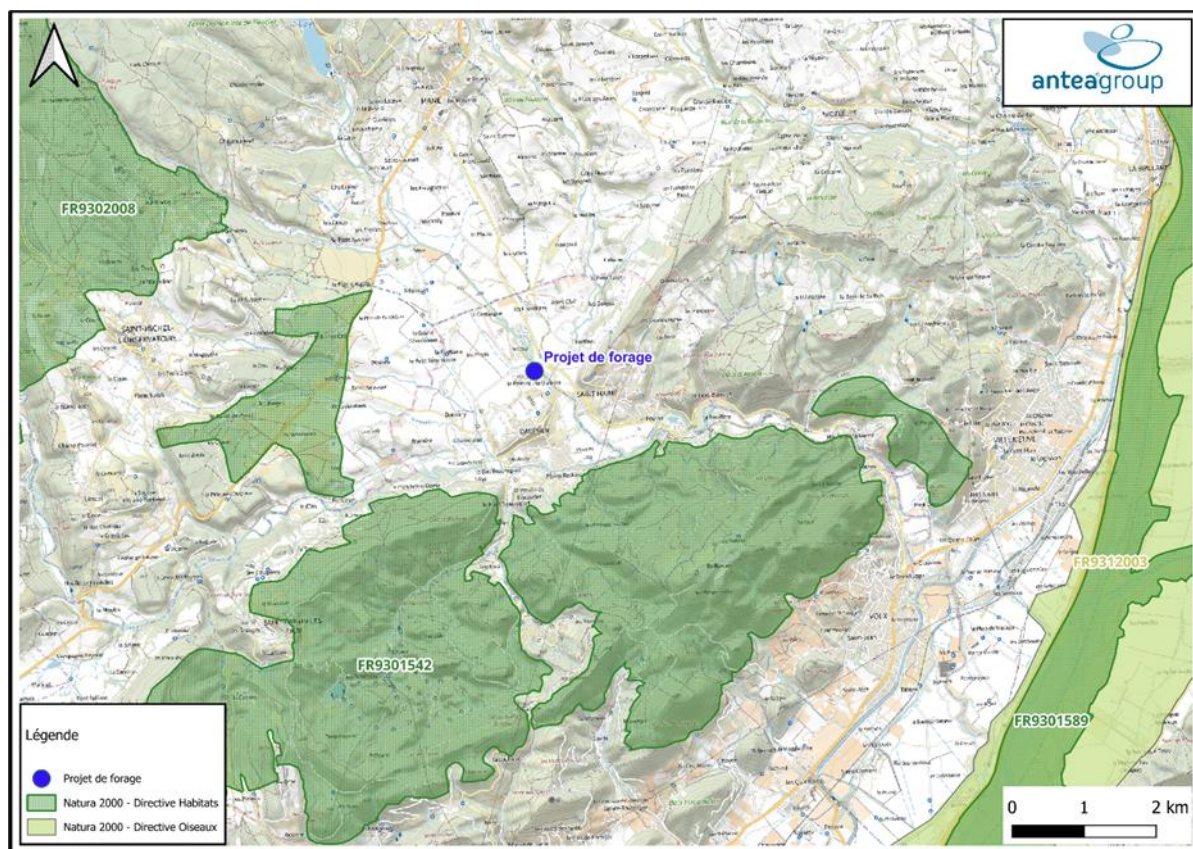
Aucun

- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☒ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.



Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :
 Photo 2 :
 Photo 3 :
 Photo 4 :
 Photo 5 :
 Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

La plateforme et le chemin d'accès au projet ne sont pas concernés par des milieux naturels.

La zone d'influence du projet est concernée par les types d'habitats suivants :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	☒	La plateforme de chantier sera situé en lisière de la ripisylve de La Laye
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	☒	Cours d'eau : La Laye
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			

Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Il n'est pas prévu de destruction ni de détérioration d'habitat ou d'habitat d'espèce dans le cadre de ce projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Il n'est pas prévu de destruction d'espèce dans le cadre de ce projet.

Le bruit inhérent au chantier de foration pourrait perturber certaines espèces diurnes (plages horaires du chantier : de 8h à 18h). **A noter que les voies d'accès et la plateforme du chantier sont des espaces déjà exploités (passage d'engins agricoles).**

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Les perturbations possibles sont limitées en raison du caractère localisé et temporaire du chantier. **A noter que les voies d'accès et la plateforme du chantier sont des espaces déjà exploités (passage d'engins agricoles).**

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Au regard des éléments présentés ci-dessus :

- il n'est pas prévu que le projet détruise ou dégrade une surface importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce car il se situe en dehors de ces zonages ;
- il n'est pas prévu que le chantier projeté perturbe davantage le milieu que les activités déjà existantes au niveau de la plateforme, des accès et des espaces proches du projet.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A Mane

Signature : Société Antea Group pour le compte de la Communauté de communes Haute Provence – Pays de Banon

Le 26/04/2024

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»